

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 8 mars 2016, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 3 demandes de dérogation mineures en vertu du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, et une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble en vertu du règlement RCA10-08-5.

La première demande concerne les propriétés situées du 2187 au 2221, rue des Montérégiennes et a pour objet de statuer sur la construction d'habitations unifamiliales contiguës dont la distance des terrasses et la construction souterraine par rapport aux limites de propriété ne respectent pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande concerne la propriété située au 125, rue Hébert et a pour objet de statuer sur l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel jumelé ne respectant pas la distance minimale par rapport à la ligne mitoyenne.

La troisième demande concerne les propriétés situées du 470 au 500, rue Deslauriers et a pour objet de statuer sur l'aménagement de deux corridors entre deux bâtiments industriels distincts, ne respectant pas toutes les normes applicables.

La quatrième demande concerne la propriété située au 5905, route Transcanadienne et a pour objet de statuer sur la construction d'un concessionnaire automobile, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

PUBLIC NOTICE

I give notice that on Tuesday, March 8, 2016, at 7:30 P.M., the Council of the Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, in order to give a decision on 4 applications for minor exemption from by-law number RCA08-08-0001 on zoning and one application for a specific project of construction, modification and occupancy of a building, under by-law number RCA-10-08-5.

The first request concerns the properties located from 2187 to 2221, rue des Montérégiennes for the constructions of adjacent single-family dwellings of which the distance of the terraces and the underground construction, in relation with the properties limits, do not respect all the applicable standards.

The second request concerns the property located at 125, rue Hébert for the enlargement of an attached dwelling without respecting the minimal distance with the common line.

The third request concerns the properties located from 470 to 500, rue Deslauriers for the development of two corridors between two industrial buildings, without respecting all the applicable standards.

The fourth request concerns the property located at 5905, route Transcanadienne for the construction of a car dealer under the by-law on specific projects of construction, modification and occupancy of a building.

Montréal, February 17, 2016

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council